

COMMISSION FUTSAL

**La Commission se réunit
tous les Jeudis de 14H30 à 16H30**

Réunion du Jeudi 24 Octobre 2019

P.V. n° 7

Président : M. Patrick FAUTRAD

Secrétaire : M. Jean Charles PRUVOST

Présent : M. Christophe ESCUDERO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Traitement des feuilles de match*
- *Plateaux Futsal Jeunes*

CORRESPONDANCE

- **SC TOULON** : informant de l'engagement d'une équipe Seniors Futsal D2.

Le championnat comptera désormais 10 équipes. La Commission demande donc au club de LA BASE FUTSAL de bien vouloir programmer le match contre SC TOULON qui aurait dû être prévu en journée 3.

Concernant les deux premières journées, la Commission précisera leur programmation.

INFORMATION PLATEAUX FUTSAL JEUNES

La Commission vous informe de l'inscription de 6 équipes U16, ce qui permettra la création d'un championnat U16.

RAPPEL

Retrouvez le Planning saison 2019/2020 et la feuille de convocation pour les rencontres à domicile sur le site du District du Var, onglet PRATIQUES > FUTSAL > DOCUMENTS UTILES – CHAMPIONNAT FUTSAL

>>> <https://var.fff.fr/documents-utiles/>

*Prochaine réunion
Jeudi 31 Octobre 2019*

Le Président : Patrick FAUTRAD
Le Secrétaire : Jean Charles PRUVOST